

Relevé de conclusions du 5^e comité des signataires de l'accord de Nouméa, 2 février 2006

Le V^{ème} comité des signataires de l'Accord de Nouméa, institué par le point 6.5 de cet accord, s'est réuni à Paris le 2 février 2006, sous la présidence de François Baroin, Ministre de l'outre-mer. Participaient à ce comité, en leur qualité de signataires de l'Accord : MM Pierre Frogier, Bernard Deladrière, Harold Martin, Paul Néaoutyine, Victor Tutugoro, Charles Pidjot et Roch Wamytan. La réunion avait été élargie aux présidents des provinces, du congrès et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie : participaient donc également Mme Déwé Gorodey, vice-présidente du gouvernement, M. Philippe Gomes, président de la province Sud et M. Neko Hnepeune, président de la province des Iles Loyauté. MM. Frogier et Deladrière étaient accompagnés d'une délégation composée de MM Pierre Maresca, Eric Gay, Gaël Yanno et de M^{me} Céline Vauthier. M. Martin était accompagné d'une délégation composée de MM. Alain Song, Raymond Kotereu et de M^{mes} Anne-Marie Siakinuui et Armande Duraisin. MM. Néaoutyine et Tutugoro et M^{me} Gorodey étaient accompagnés d'une délégation composée de MM. André Némia et Charles Washétine. M. Pidjot était accompagné d'une délégation composée de MM. Pascal Naouna, Gilbert Tuyénon et William Ihage. M. Wamytan était accompagné d'une délégation composée de MM. Julien Boanémoui et Jacques Lalié. Étaient également présents le haut-commissaire de la République, le conseiller technique pour l'outre-mer à la Présidence de la République, le conseiller pour les affaires intérieures, la sécurité et l'outre-mer et le conseiller technique pour les libertés publiques et l'outre-mer du Premier ministre.

* * *

1. CORPS ÉLECTORAL SPÉCIAL

La question du corps électoral spécial pour l'élection du congrès et des assemblées de province a été évoquée. Le Ministre a indiqué que, conformément à l'engagement pris par le Chef de l'État de régler cette question, -pendante depuis 1999-, d'ici à la fin de son mandat, le projet de loi constitutionnelle complétant l'article 77 de la Constitution, qui reprend l'article 1^{er} du texte adopté en termes identiques par l'Assemblée nationale et le Sénat en juin et en octobre 1999, a été soumis pour avis au Conseil d'État en décembre dernier. Le Conseil d'État devait rendre son avis en février. Le texte sera ensuite soumis au Conseil des Ministres. Par ailleurs, le Chef de l'État a annoncé, à l'occasion de ses vœux au Conseil constitutionnel, son intention de faire inscrire, dans la Constitution, l'abolition de la

peine de mort en toutes circonstances. Cela suppose le dépôt d'un projet de loi constitutionnelle distinct, consacré à ce seul objet. Ces deux projets de révision pourront donc être délibérés en Conseil des Ministres prochainement. Ils devront ensuite être adoptés en termes identiques par l'Assemblée nationale et par le Sénat, comme le prévoit la procédure de l'article 89 de la Constitution avant d'être soumis au Congrès du Parlement réuni à Versailles. La date de la convocation du Congrès de Versailles dépend évidemment du vote par les deux Assemblées, en termes identiques, des projets de révision qui leur seront soumis. MM. Néaoutyine, Frogier et Naouna ont rappelé les positions respectives de leur délégation sur le sujet.

* * *

2. TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

S'agissant des transferts de compétences de l'État vers la Nouvelle-Calédonie prévus par la loi organique à compter du renouvellement du congrès en 2009, le Ministre et les délégations ont rappelé l'intérêt que présente la mise en place de groupes de travail entre l'État et la Nouvelle-Calédonie, destinés à préparer ces transferts ; cette mise en place pourra intervenir à la mi-2006.

* * *

3. MODIFICATION DE LA LOI ORGANIQUE DU 19 MARS 1999

Le Ministre a rappelé que la modification de la loi organique du 19 mars 1999, en vue de son actualisation, peut être envisagée en 2006, compte tenu de la prochaine discussion par le Parlement du projet de loi organique portant dispositions institutionnelles et statutaires relatives à l'outre-mer. Il s'agit de préciser la loi organique dans le strict respect de l'Accord de Nouméa, afin de lever certaines incertitudes, et d'éviter ainsi des contentieux inutiles. Cette démarche doit s'inscrire dans un cadre consensuel ; l'avis du congrès de la Nouvelle-Calédonie est, en tout état de cause, constitutionnellement requis. Les délégations ont exprimé leur volonté de travailler ensemble sur cette question, autour du haut-commissaire de la République, afin d'aboutir à un projet de texte dans les prochaines semaines. Le président de la province Sud a rappelé son souhait de voir, à cette occasion, modifiées les conditions de détermination de la dotation globale de construction et d'équipement des collèges, fixées à l'article 181-IV de la loi organique.

4. EMPLOI LOCAL ET IMMIGRATION

L'emploi est une compétence de la Nouvelle-Calédonie : à ce titre l'article 4 de la loi organique du 19 mars 1999 affiche la préférence territoriale sous certaines conditions. Le Président de la province Nord a insisté sur le besoin de développement de l'offre de formation locale pour satisfaire les besoins de main d'œuvre du territoire même si les projets industriels à venir nécessiteront l'appel à des personnels étrangers formés. Le Ministre a indiqué qu'il sera proposé d'étendre à la Nouvelle-Calédonie la future loi sur le contrôle de l'immigration clandestine en cours de préparation. S'agissant de l'accord particulier avec Wallis et Futuna, le Ministre a rappelé les engagements financiers pris par l'État pour le développement économique du territoire ; il a par ailleurs invité les autorités calédoniennes à se rapprocher des élus des îles Wallis-et-Futuna pour réunir la commission de suivi de l'accord afin d'en accélérer la mise en œuvre.

* * *

5. LES PROJETS MINIERES INDUSTRIELS

Le comité des signataires s'est félicité de l'aboutissement du préalable minier de l'Accord de Nouméa qui constituait un enjeu politique majeur. Si la participation des provinces au capital de la SLN et d'Eramet a pu être acquise rapidement, le lancement du projet du Koniambo est devenu une réalité à la fin de l'année dernière avec l'échange des massifs miniers et la décision prise par les partenaires du projet de construire l'usine. Le comité des signataires a reconnu l'action décisive de l'État dans ce domaine. L'État continuera de soutenir activement ce projet, à la demande et au profit de la province Nord. Les participants ont exprimé le souhait de préserver l'outil industriel de la SLN qui demeure à ce jour l'acteur industriel et minier majeur en Nouvelle-Calédonie. Ils resteront attentifs à l'évolution de son actionnariat. L'État partage également ce souci et rappelle l'influence de l'État que lui autorise son niveau de participation. Le projet de Goro Nickel a fait l'objet d'un consensus général, M. Wamytan faisant observer cependant qu'il ne participait pas au rééquilibrage du pays et qu'il serait souhaitable de mieux intégrer les préoccupations sociales et environnementales des chefferies concernées. Les présidents de provinces ont rappelé l'urgence qui s'attachait à l'obtention de la garantie de l'État qu'ils avaient sollicitée le 21 avril 2005 pour l'emprunt que la SPMSC doit contracter afin de financer sa participation dans Goro Nickel.

* * *

6. EURO

Le Ministre a rappelé que l'État engagerait la réforme de l'introduction de l'euro à la condition de recueillir l'adhésion formelle des trois collectivités même s'il s'agit d'une compétence régalienne. A l'instar de l'initiative des parlementaires de Nouvelle-Calédonie, le président du congrès a fait part de son accord sur le passage à l'euro tandis que le Président de la province Nord a émis des réserves tenant au maintien du niveau des aides et transferts publics (État et Europe), à la présence des signes identitaires sur la future monnaie et à la compatibilité du changement de monnaie avec le développement économique important attendu des projets industriels. Le ministre a indiqué que ces questions recevront des réponses d'expert. Il a souligné la valeur que revêt une monnaie internationale pour la conduite des grands projets.

* * *

7. CESSIONS DES PARTS DE L'ÉTAT DANS ENERCAL

Le comité des signataires a pris note de la confirmation de la volonté de l'État de conduire rapidement ce dossier à son terme. L'Agence des Participations de l'État sera en particulier invitée à accélérer le travail d'évaluation qui lui a été confié et qui devra être achevé dans les six mois.

* * *

8. RÉCIFS CORALLIENS

Les participants se sont félicités de l'avancement des travaux de la demande de classement du récif corallien de Nouvelle-Calédonie au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Président de la province Nord a souligné l'importance du choix des sites dans la préservation de la biodiversité exceptionnelle de ce récif. Il compte sur l'accompagnement annoncé par l'État et la sensibilisation des collectivités riveraines concernées, pour finaliser ce dossier en vue d'une présentation à l'UNESCO en janvier 2007. Il a par ailleurs sollicité l'assistance technique de l'État sur la question des secteurs non concernés par le classement au regard de l'afflux touristique que ce dernier engendrera. Enfin, il a été annoncé que le Comité national de l'IFRECOR (Initiative française pour les récifs coralliens) se réunira à Hienghène du 1^{er} au 6 mai 2006.

* * *

9. INCENDIES

Les récents incendies particulièrement importants qui ont touché la Nouvelle-Calédonie ont mis en évidence la nécessité d'améliorer le dispositif de sécurité civile. Le

comité des signataires a été informé du dépôt prochain d'une ordonnance sur la sécurité civile qui donne des moyens juridiques nouveaux d'action au représentant de l'État et aux maires dans ce domaine. L'État favorisera l'émergence d'une concertation au niveau de l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Le Ministre a par ailleurs indiqué que des propositions seraient faites prochainement pour une plus grande mobilisation du SMA en matière de sécurité civile et notamment le cas échéant, par la création d'une véritable filière de formation de sapeur-pompier.

* * *

10. CONTRATS DE DEVELOPPEMENT 2006-2010

Le ministre de l'outre-mer a présenté les grandes lignes des contrats de développement 2006-2010 pour la Nouvelle-Calédonie qui sont désormais finalisés et pourront être signés localement entre l'État et les collectivités lors du déplacement du ministre en Nouvelle-Calédonie à la fin du mois de février 2006. Le montant total des sept contrats est fixé à 777,2 millions d'euros, l'État finançant 50,5% avec une contribution de 393,39 millions d'euros dont 33,6 millions d'euros pour le contrat État/communes désormais individualisé (soit une augmentation de la participation de l'État de 10% par rapport à la précédente génération de contrats). Les priorités sont la poursuite du rééquilibrage entre les provinces autour des trois politiques du logement social, de la continuité territoriale et de la lutte contre le chômage et l'exclusion. M^{me} Gorodey

pour le gouvernement de Nouvelle-Calédonie et les présidents des trois provinces se sont félicités de la finalisation de ces contrats et la continuité du rééquilibrage entre provinces. M^{me} Gorodey a souligné l'importance de l'inscription de la construction du nouvel hôpital sur le site de Koutio et de la salle polyvalente culturelle et sportive qui servira aux Jeux du Pacifique de 2011. En ce qui concerne le secteur de l'habitat social, le Président de la province sud a demandé à ce que la Nouvelle-Calédonie soit éligible au dispositif de l'ANRU ainsi qu'aux prêts à taux bonifiés et à conditions particulières de la CDC. S'agissant de l'exécution des contrats 2000-2004, M. Pidjot a fait remarquer qu'une année avait été perdue entre l'actuelle génération et les futurs contrats et que des retards de financement existaient. Le ministre de l'outre-mer a noté qu'un rattrapage important a pu être effectué lors de l'année 2005 grâce à la prolongation d'un an des contrats 2000-2004 et aux avenants qui ont été signés. La date de clôture définitive des contrats 2000-2004 interviendra au 31 décembre 2007.

11. SOMMET FRANCE-OCEANIE

Le Président de la République présidera le 26 juin prochain à Paris le deuxième sommet France-Océanie. Les parlementaires et les Présidents du gouvernement, du congrès et des provinces de la Nouvelle-Calédonie seront invités à y participer.